



Syndicat Intercommunal
d'Aménagement et d'Entretien
de la Sienna

Bilan annuel d'activités 2024

Bilan administratif et financier :

Le comité syndical s'est réuni en séance plénière à cinq reprises (le 13 mars, le 28 mars, le 30 mai, le 6 novembre et le 10 décembre). Trente-cinq délibérations ont été prises.

Pour l'année 2024, les comptes de gestion et administratifs affichent, en **section de fonctionnement, un excédent à reporter en 2025 de 6 935,19 €** et, en **section d'investissement, un excédent à reporter de 98 791,12 €**. Les **participations des collectivités** pour 2024 se sont élevées à **202 612,79 €**, soit une hausse de 4 % par rapport à l'année précédente. Hausse concertée en Comité des financeurs et liée à l'inflation. En effet, c'est en particulier le chapitre 012 Charges de personnel, qui a augmenté au cours de l'année (dégel du point d'indice).

La **participation** demandée afin de financer la part dédiée pour le **syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin** a été de **36 708,48 €**. Le **Syndicat de la Sienna** a demandé et **validé son retrait du syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin** au cours de l'année 2024.

EPCI	2024 SIAES	2024 SIAES/SAGE COC	MONTANT GLOBAL 2024
Coutances Met et Bocage	88 541.79 €	16 041.52 €	104 583.31 €
Villedieu intercom	71 360.22 €	12 928.86 €	84 289.08 €
Granville Terre et mer	27 697.18 €	5 018.02 €	32 715.20 €
Intercom Vire au Noireau	14 020.80 €	2 540.21 €	16 561.01 €
CA Mont St Michel Normandie	992.80 €	179.87 €	1 172.67 €
Totaux	202 612.79 €	36 708.48 €	239 321.28 €

L'année **2024** a permis au Syndicat de **poursuivre les actions relevant de ses compétences sur le territoire du bassin versant de la Sienna**, et pour le compte de ses collectivités adhérentes. Le Syndicat compte aujourd'hui **six agents pour 5,5 ETP**, un demi-poste étant mutualisé avec le syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin.

L'ensemble des actions du **SIAES est financé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Région Normandie, les fonds européens FEDER et FEADER**, ainsi que par les **collectivités adhérentes du SIAES**. Une réunion du **comité des financeurs** s'est tenue le **6 mars 2024**. Cette réunion a suscité des réflexions autour des compétences du Syndicat, qui sera amené à faire évoluer ses statuts au cours de l'année 2025.

Les collectivités membres du SIAES :



Les partenaires financiers du SIAES :

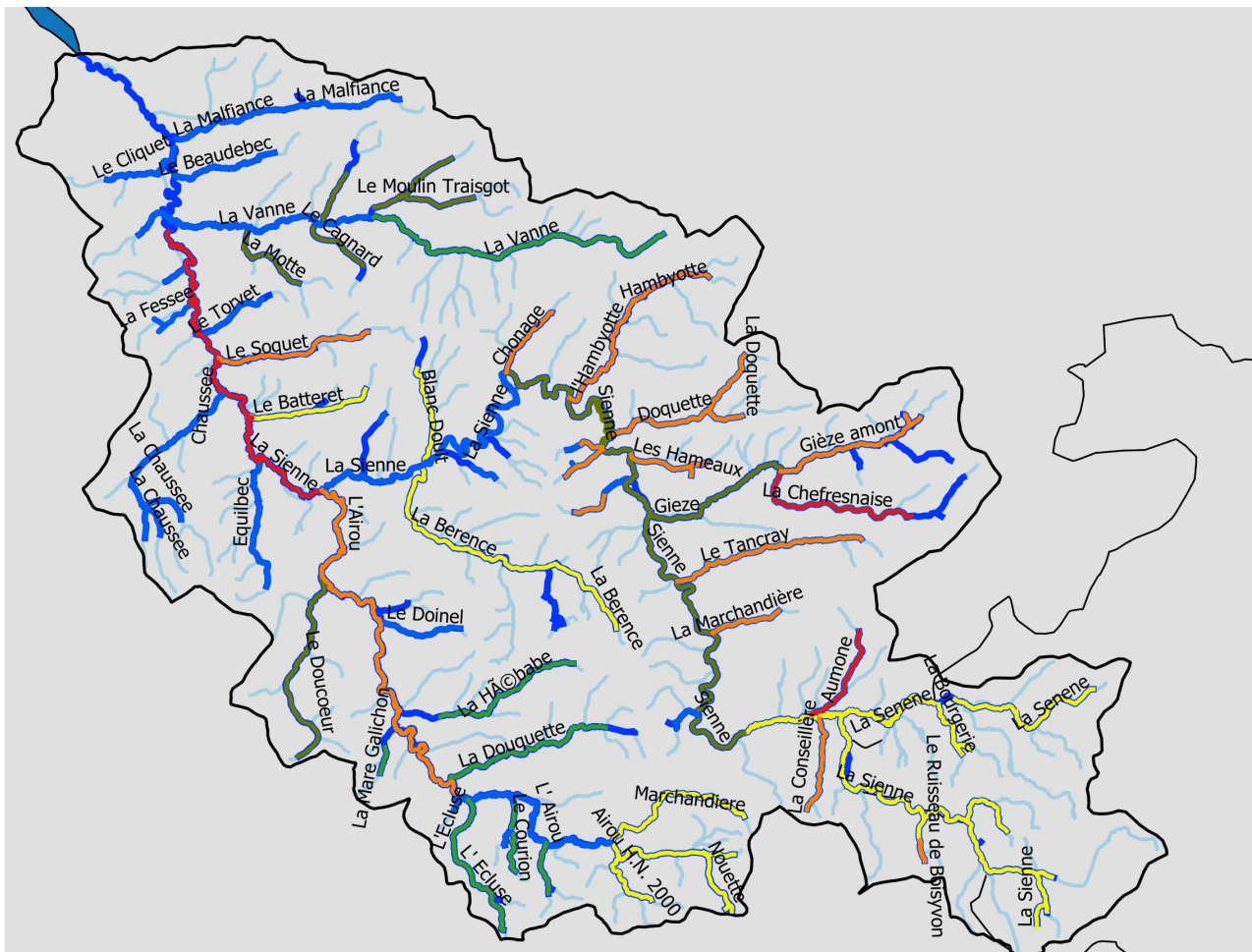


Etat d'avancement du plan de gestion pluriannuel de cours d'eau au 1er janvier 2024.



**Syndicat Intercommunal
d'Aménagement et d'Entretien
de la Sienne**

Carte générale des travaux d'entretien réalisés par l'équipe en phase 2 (Travaux par année)



Légende

Rivieres entretenues SIAES (phase 2)

— reste à réaliser

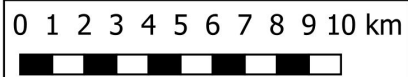
— 2020

— 2021

— 2022

— 2023

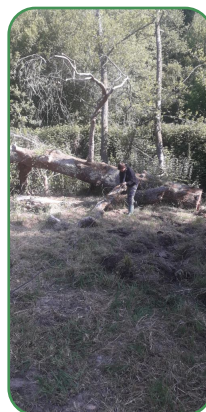
— 2024



Plan de gestion pluriannuel de cours d'eau

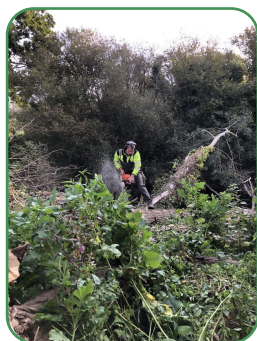
En 2024 l'Equipe Rivière a réalisé...

4 km d'entretien lourd de la végétation des berges

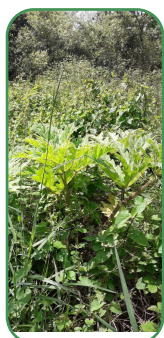
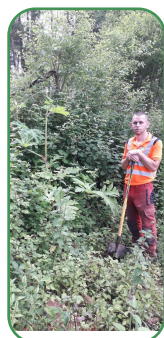


16 km de petit entretien et 18 km de clôtures révisées

31 retraits d'embâcles



61 systèmes d'abreuvement et 6 passages révisés
Un passage de destruc de Berce du Caucase a été réalisé



L'Equipe Rivière

L'année 2024 a marqué la dixième année de fonctionnement de l'équipe « Verte et Bleue » du SIAES. Plusieurs cours d'eau ont été entretenus, dont la Gièze, la Sienne, de Villedieu-les-Poêles à Hambye, ainsi que le Doucoeur. Cette année a également été marquée par la participation active des agents à la réalisation de chantiers de restauration hydro-morphologique sur la Bérance et la Chaussée.

En place depuis 2014, cette équipe, composée aujourd'hui de deux agents — Benjamin Agathon et Romain Montagne — accueille chaque année plusieurs stagiaires (deux en 2024). Leur mission consiste à réaliser l'entretien de la végétation et à maintenir en état les clôtures et les systèmes d'abreuvement lorsque cela est nécessaire.

A noter que l'entretien annuel reste à la charge des riverains, seuls les travaux considérés d'intérêt général peuvent être réalisés par l'Equipe Verte et bleue.



...pour conserver des cours d'eau en bon état

Suivi du Périmètre de Protection Rapprochée de la Station AEP de Ver.

Le SIAES travaille en collaboration avec le SDeau 50 pour réaliser, pour son compte, le suivi du PPR de Ver. Ce travail fait l'objet d'une convention avec le syndicat d'eau potable. Plusieurs obligations doivent être respectées par les propriétaires des parcelles situées dans le périmètre, telles que :

- ne pas faire pâturer en période hivernale,
- respecter un taux de chargement instantané de 1,4 UGB/ha,
- ne pas retourner les prairies et les maintenir à l'état de prairies permanentes.

Cette surveillance fait l'objet d'un rapport annuel et d'une présentation en conseil syndical du CLEP de Montmartin-Cérences. Le SIAES se doit également d'alerter le SDeau 50 en cas d'incident constaté sur le site. Ce travail est réalisé tout au long de l'année par les techniciens du SIAES et se poursuivra au cours des années à venir.

En 2025 l'équipe Verte et Bleue passera en priorité sur le cours principal de la Sienne entre Hambye et Cérences ainsi que sur la Vanne.

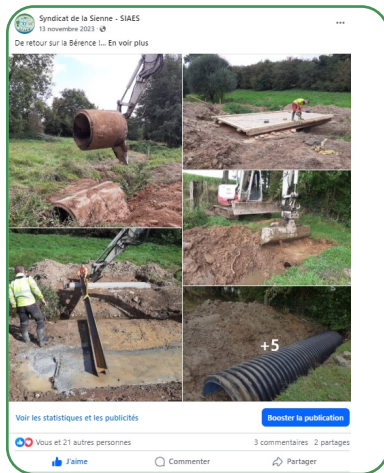
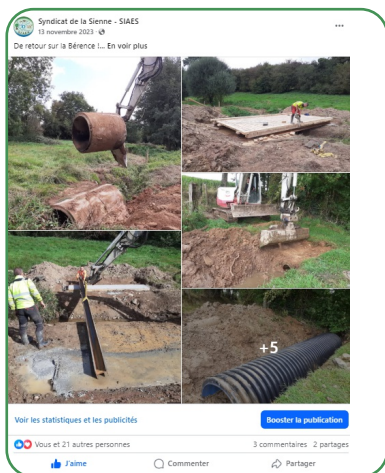
Ces travaux sont en très grande partie financés par les collectivités adhérentes du syndicat et sont soutenus financièrement par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Actions de communication, de sensibilisation et d'expertise

Une communication sur Internet via le site du SIAES www.siaes.net et surtout, à présent, via la page Facebook du SIAES

8 articles publiés sur la page Facebook du SIAES qui ont généré des échanges avec la population (commentaires, "J'aime", Partages...).

Des partages effectués par les partenaires et les collectivités qui ont permis de toucher un autre public.



Quelles pratiques agricoles pour préserver l'environnement ?

La Lande-d'Aurou

Les SIAES Normands Agri Environnementaux et Climatiques ont un rôle essentiel à jouer pour accompagner les agriculteurs dans la préservation de l'environnement. Les agriculteurs qui s'engagent ont de plus en plus de difficultés à trouver des solutions techniques et économiques pour préserver l'environnement.

dans le cadre de la campagne PAC 2023-2027, les SIAES ont mis en place des ateliers de concertation avec les agriculteurs pour leur proposer des solutions techniques et économiques pour préserver l'environnement.



ANTER DES HAIES, pour anticiper les conséquences du changement climatique



Communication à travers la presse locale: 7 articles en 2024 et 1 parution dans le magazine communal de Percy en Normandie

La cellule technique du syndicat

La cellule technique du SIAES a été amenée à participer à différentes réunions ou démarches locales pour apporter un soutien technique et une expertise locale : suivi du périmètre de captage d'eau potable à Ver pour le Sdeau 50, participation aux démarches de reconquête de la qualité des eaux ou encore à des journées techniques, COPIL etc.

Au 31 décembre 2024 Maryline LEPELLEY a quitté ses fonctions d'assistante administrative au syndicat pour une retraite bien méritée. Elle a été remplacée par M. Loic Bayle à qui nous souhaitons la bienvenue.



Avec le soutien financier de:



et des collectivités adhérentes au SIAES



L'année 2024 a permis:

Bilan de la tranche 2024

44 parcelles aménagées,
25 exploitants ou propriétaires concernés
7 kilomètres de talus bocagers créés,
6 entrées de champs aménagées,
6505 arbres plantés,
120 000 € de travaux réalisés (chiffres non définitifs travaux encore en cours) .
11 Communes concernées : Beslon, Courson, Fontenermont, Percy en Normandie, Cérences, Hudimesnil, Trelly, Quettreville sur Sienna, Orval sur Sienna, Saussey et Roncey

Pour cette tranche de travaux, les **chantiers de terrassement** se sont déroulés **d'octobre 2024 à mars 2025**. Les plantations et le **paillage** ont été réalisés en **février-mars 2024**.

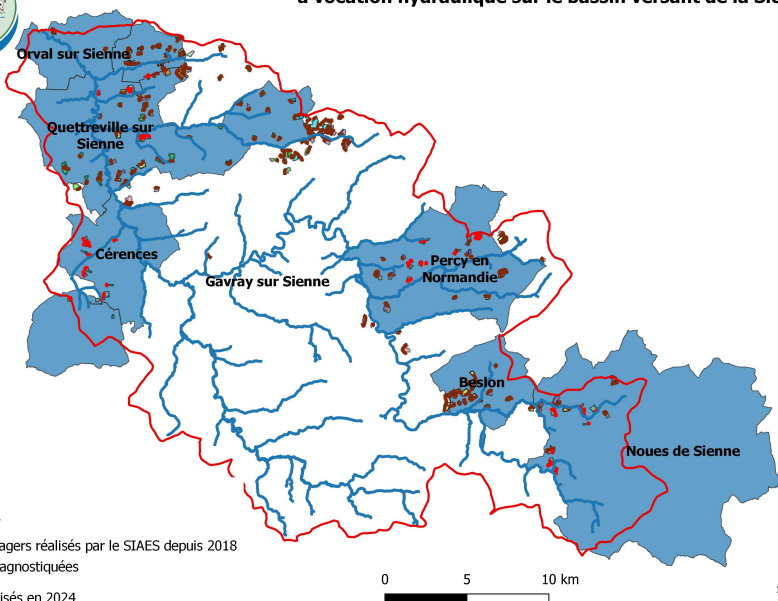
Les talus créés ont ensuite été plantés avec des arbres d'essences bocagères. Certains plants ont été protégés par des manchons contre le gibier, et la totalité des plantations a été paillée à l'aide de copeaux de bois. Les flancs des talus ont également été engazonnés afin de favoriser leur enherbement et ainsi limiter le développement des adventices.

Bassins versants concernés : Vanne, Malfiance, Aumône, Sénène, Tancray, Gièze et Chaussée.

NB : Une partie des travaux est toujours en cours lors de la rédaction de ce bilan. Des travaux supplémentaires sont susceptibles d'être réalisés suite à sa rédaction.



Communes concernées par les travaux de restauration du bocage à vocation hydraulique sur le bassin versant de la Sienna



Les travaux "bocagers" sont financés par :



et les collectivités adhérentes au syndicat



Article de Presse



Plantation et mise en place du paillage



Terrassement d'un talus

Ces travaux font partie intégrante du **Contrat de Territoire Eau et Climat** porté par la **Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage** et l'**Agence de l'Eau Seine Normandie**.

La définition des territoires d'actions a été établie suite à l'analyse des paramètres physico-chimiques des différents cours d'eau du bassin et dans l'objectif de l'atteinte du bon état des masses d'eau à l'horizon 2027.

Restauration de la Continuité Ecologique

Le SIAES a poursuivi son action sur la thématique RCE (Restauration de la Continuité Ecologique) en 2024 en accomplissant deux chantiers durant la période estivale. En parallèle, certains dossiers concernant la Siennne progressent et pourraient prochainement aboutir à la mise en œuvre de nouveaux travaux. Au total, en 2024, plus d'une quinzaine d'exploitants ou propriétaires d'ouvrages hydrauliques ont été rencontrés et **48 158,67 € TTC ont été engagés pour restaurer la continuité écologique.**

Petits ouvrages sur la Bérence :

Des travaux ont été réalisés sur la Bérence, cours d'eau prioritaire en matière de restauration de la continuité écologique. La totalité du programme prévu n'a pas pu être exécutée en 2023 en raison des intempéries de septembre, ce qui a nécessité la réalisation d'un dernier chantier en juin 2024.

Dans le détail, un pont en mauvais état a été remplacé par une passerelle à engins et un pont vieillissant et sans utilité a de son côté été supprimé

Ces opérations auront mis environ 2 semaines pour être accomplies et représentent un montant total de 15 075,64 € TTC (dont 90% pris en charge par l'AESN). L'entreprise ayant effectué les travaux est Nicolas Lecerf. A noter la participation de l'Équipe verte et bleue du SIAES qui a notamment assuré la coupe de la végétation.



Pont supprimé sur la bérence

Petits ouvrages sur la Chaussée

En septembre 2024, des travaux ont été engagés sur la Chaussée, affluent de la Siennne situé sur le territoire des communes de Cérences, Hudimesnil et Chanteloup.

Le chantier a consisté à supprimer deux anciens ponts qui favorisaient la formation d'embâcles. En complément, une clôture a été installée sur l'un des terrains concernés en raison de l'activité de pâture. Ces actions ont été réalisées en une semaine par l'entreprise Nicolas Lecerf et l'équipe Verte et Bleue du SIAES.

Le montant total de l'opération s'élève à 33 083,03 € TTC, dont 80 % sont pris en charge par l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN). Ce montant comprend le **terrassement réalisé en 2024** ainsi que le coût des matériaux qui seront **utilisés en 2025** pour finaliser le projet.

En 2025, le programme se poursuivra sur la Chaussée avec le remplacement d'ouvrages par des passerelles pour engins ou des passages en demi-hydrotube.

Petits ouvrages sur l'Hambyotte :

Le **diagnostic initié en 2022 sur l'Hambyotte** et son affluent, la **Chausse Dorière**, est sur le point d'aboutir à la réalisation de travaux.

En effet, les discussions autour de ce dossier ont été relancées en 2024, et il a été convenu de lancer un chantier en 2025.

D'un point de vue organisationnel, les travaux seront réalisés en deux tranches, la dernière devant s'achever en 2026.

Ce projet ciblera en particulier des ouvrages problématiques en matière de continuité écologique.



Exemple d'un vieil ouvrage problématique

Petits ouvrages sur la Gièze :

Courant 2024 a été engagé un diagnostic de ce cours d'eau qui a permis de découvrir la présence de 54 ouvrages hydrauliques dont certains étant impactants en matière de continuité écologique.

La concertation devrait être engagée dès 2025 pour l'accomplissement d'éventuels travaux en 2026 sur cet affluent de la Siennne.

Restauration de la Continuité Ecologique

Seuil de Pont Chignon :

Le dernier **AVP** (Avant-Projet) a été **transmis à la DDTM de la Manche en 2023**, et un avis a été émis.

S'il n'est pas explicitement indiqué que le projet est rejeté, **des doutes subsistent quant à la fonctionnalité de la passe à poissons proposée**.

Ainsi, en 2024, le SIAES a sollicité les partenaires techniques du projet afin d'identifier les modifications nécessaires pour atteindre les objectifs visés.

Ce travail d'échange a mis en évidence plusieurs éléments clés à revoir, et il est donc prévu, en **2025**, de demander au bureau d'études mandaté de procéder à des **reprises de l'AVP**.

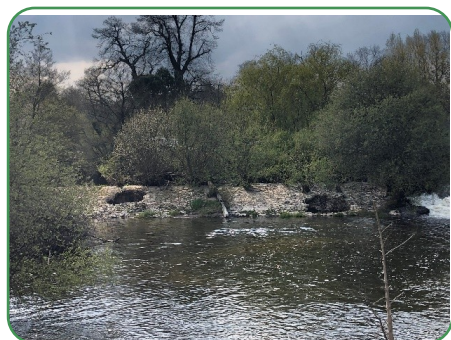
Selon le nouvel avis qui sera rendu, la phase travaux pourrait être enclenchée l'année suivante, en 2026.



Vue sur le déversoir de Pont Chignon



Vue sur le déversoir de la Foulerie



Vue sur le seuil du moulin de Guelle

Moulin de Guelle :

Le projet a fait l'objet d'une discussion au cours de laquelle les élus du SIAES ont estimé opportun que la **collectivité assure la maîtrise d'ouvrage des travaux**.

Parallèlement, des démarches ont été engagées pour faire progresser le dossier, la consultation des entreprises a été réalisée et les différentes autorisations ont été obtenues.

Ainsi, la **restauration de la continuité écologique au moulin de Guelle est envisagée dès septembre 2025**.

Pont routier de la Charpenterie sur l'Hebarde :

Le travail d'accompagnement mené par le SIAES avec la commune de Champrepus s'est poursuivi en 2024, avec la rédaction des dossiers réglementaires et financiers. Ces documents sont actuellement en cours d'envoi ou d'instruction, et les autorisations nécessaires devraient être obtenues début 2025.

Dès lors, il sera possible d'organiser les travaux de remplacement du pont de la Charpenterie.

Ce chantier permettra de restaurer la continuité écologique de l'Hebarde, et viendra ainsi compléter les opérations réalisées par le SIAES sur cet affluent de l'Airou en 2022.

Pont routier de la Rousserie sur le Torvet :

Le SIAES a été sollicité en 2024 par les communes de Quettreville-sur-Sienne et du Mesnil-Aubert concernant l'effondrement du pont routier de la Rousserie, survenu lors de la tempête Ciaran.

Dans les faits, cet ouvrage était constitué d'une série de buses, dont l'une a été détruite et les autres sont fissurées. Il a donc été proposé de remplacer le pont par un nouvel ouvrage sans emprise sur le fond du lit du cours d'eau et respectueux de la continuité écologique.

Les communes ont accepté ce projet et assureront la maîtrise d'ouvrage, tandis que le SIAES jouera un rôle d'accompagnement technique.

À ce jour, l'ensemble des dossiers administratifs a été instruit, et il est désormais possible d'enclencher les travaux, qui débiteront en 2025, dès que les conditions météorologiques le permettront.

Restauration de la Continuité Ecologique

Passe à poissons à l'exutoire de la Doquette :

Suite aux différentes réunions lancées pour discuter de cet ouvrage, il a été possible de constater que celui-ci doit être aménagé afin qu'il soit pleinement franchissable.

Avant qu'un éventuel projet soit lancé, il est pour le moment prévu de rédiger un cahier des charges. Le document est en cours de réalisation et devrait être finalisé en 2024. Les échanges qui viendront ensuite permettront de déterminer si un éventuel projet sera démarré.



Vue sur la passe en période d'étiage

Accompagnement technique :

Au cours des dernières années, le **SIAES a été sollicité à plusieurs reprises pour des interventions sur des cours d'eau à la demande de propriétaires privés**. Ces demandes concernaient généralement des actions ponctuelles sur des rivières parfois non prioritaires, pour lesquelles aucune subvention ne pouvait être obtenue.

Un changement s'est opéré en 2024, puisque la **collectivité propose désormais un accompagnement technique** permettant de faire aboutir ces projets. L'objectif de ce partenariat est que le propriétaire demeure maître d'ouvrage et financeur de son chantier, tandis que le SIAES l'assiste dans :

- l'accomplissement des démarches administratives,
- l'établissement du montage financier,
- le suivi de l'exécution des travaux.

Grâce à cette formule, **des projets initialement perçus comme complexes peuvent être menés à bien, et ce sans impacter le planning d'organisation du Syndicat**.

Plusieurs accompagnements ont été engagés en 2024 et se traduiront en 2025 par la mise en œuvre de différents chantiers. À titre d'exemple :

- un abreuvoir sera installé sur la Sienne, au niveau de la commune de Montaigu-les-Bois ;
- un affluent de la Chaussée, à Cérences, sera reméandré.

À noter : cet accompagnement technique est réservé aux projets conformes à la réglementation en vigueur et cohérents avec les thématiques d'intervention du SIAES.

Synthèse des dépenses :

Comme expliqué en amorce de ce document, c'est **48 158.67 € TTC qui ont été engagés** pour exécuter des travaux **en 2024**.

Ci-dessous est présenté un tableau qui détaille ces dépenses.

Ouvrage / Projet	Taux d'aide AESN	Dépenses (€ TTC)	Financement AESN	Reste à charge
Projet Bérence	90%	15 075.64 €	13 568.08 €	1 507.56 €
Projet Chaussée	80%	33 083.03 €	26 466.42 €	6 616.61 €
TOTAL >		48 158.67 €	40 034.50 €	8 124.17 €

Perspectives :

Les travaux de restauration de la continuité écologique en 2024 ont permis d'achever le projet Bérence et d'enclencher des opérations sur le territoire de Granville Terre et Mer. L'an prochain, le chantier sur la Chaussée devrait être accompli en totalité de même que celui au moulin de Guelle.

Ailleurs sur la Sienne, certains dossiers progressent comme l'étude pour l'installation d'une passe à poissons sur le seuil de Pont Chignon où les reprises de l'AVP qui seront effectuées en 2025 pourraient permettre d'obtenir un avis favorable et donc d'envisager la réalisation de travaux.

La restauration de la continuité écologique est financée par :



et les 5 collectivités adhérentes au SIAES:



Natura 2000 "Bassin de l'Airou"

Faits marquants de l'année 2024

L'année 2024 a été marquée par l'adoption de la charte du site Natura 2000. En effet, celle-ci n'avait pas été adoptée lors de la révision du **Document d'Objectifs (DOCOB)** en 2019.

La charte Natura 2000 constitue un outil d'adhésion volontaire aux objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces présents sur le site, tels que définis dans le DOCOB. Elle comprend des engagements de gestion courante et durable des terrains, dans le respect des enjeux de préservation de la biodiversité.

Pour valider cette adoption, un **Comité de pilotage s'est réuni le 27 juin 2024**

Suivi de la Mulette perlière

Gravidité et récolte des glochidies

En 2024, le suivi de la gravidité des Mulettes perlières n'a, une fois encore, pas permis de récolter de glochidies. Les mulettes testées ont présenté peu de signes de gravidité, laissant penser que la reproduction en milieu naturel peut-être plus faible qu'auparavant.

Face à ce constat, de nouveaux moyens humains seront mobilisés en 2025 afin de tester un **maximum d'individus** pendant la période de gravidité, dans l'espoir d'obtenir une récolte. Par ailleurs, **de nouvelles mulettes seront testées dès la fin 2024**, le lot utilisé jusqu'à présent montrant ses limites.

Tests de réintroduction

Les jeunes mulettes élevées dans le cadre du programme sont actuellement maintenues dans **des boîtes de croissance, disposées à l'aval de l'Airou**. Une opération de relâcher dans le milieu naturel est prévue en 2025, en partenariat avec le CPIE des Collines Normandes.

À ce jour, **1 080 mulettes sont en élevage à la station de Brasparts. Les premiers lots vont être réintroduits courant 2025.**

Campagne d'engagements MAEC – 2024

Dans le cadre de la campagne 2024, **un exploitant s'est engagé dans une mesure MHU2** (préservation des milieux humides par pâturage). Les engagements des années précédentes sont maintenus.

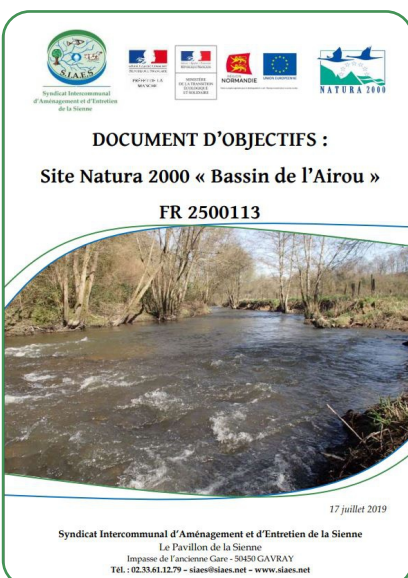
Des réflexions sont en cours sur l'émergence de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur le bassin versant de l'Airou.

Autres faits marquants de l'année

L'animateur Natura 2000 a participé aux réunions de révision du **schéma départemental des ENS** (Espaces Naturels Sensibles), notamment dans le **contexte du site du Moulin d'Airou**. Ce site fait actuellement l'objet d'un projet de renaturation, dans le cadre de sa qualification en Espace Naturel Sensible. **La restauration du milieu aurait un bénéfice écologique majeur, le seuil existant constituant un obstacle important à la continuité écologique de l'Airou.**

Par ailleurs, le projet **d'effacement du Moulin de Guelle, situé à l'aval de l'Airou** sur la Sienne, connaît d'importantes avancées. Sa concrétisation est prévue pour 2025, avec des retombées positives attendues pour la migration piscicole, à la fois sur le bassin versant de la Sienne et sur l'Airou.

Cette action figure d'ailleurs dans le DOCOB du site Natura 2000.



Animation du site Natura 2000 financée par :



Cofinancé par
l'Union européenne



RÉGION
NORMANDIE



NATURA 2000

Dates marquantes de l'année 2024

- 17 janvier : Entretien préalable à la révision du Schéma départemental des ENS
- 30 janvier : Participation à la commission Lutte contre l'érosion et le ruissellement du SGAE COC
- 6 février : Comité de pilotage pour le projet d'effacement du Moulin de Guelle
- 13 février : Rencontre technique – préparation au Comité des financeurs
- Mars-avril : Derniers chantiers de terrassement et chantiers de plantation/paillage pour le programme de lutte contre l'érosion et le ruissellement, tranche 2023
- 6 mars : Comité des financeurs
- 13 mars : Débat d'orientation budgétaire
- 28 mars : Conseil syndical, vote du budget primitif
- 3 avril : Première rencontre technique du Schéma départemental des ENS
- De Janvier à Avril: Passage d'Entretien sur la Gièze et des affluents de l'Airou
- 30 mai : Conseil syndical
- Juin : Chantier de restauration hydromorphologique de la Bérence
- 18 juin : Suivi de la croissance des mulettes perlières
- 27 juin : COPIL Natura 2000
- Juillet-août : Passage d'entretien sur la Sienne par l'équipe Verte et Bleue
- 10 septembre : Atelier ENS
- 10 et 12 septembre : Suivi des indices d'abondance du saumon
- 18 septembre : Suivi des indices d'abondance de l'anguille
- Septembre-octobre : Démarrage des chantiers de terrassement pour la lutte contre l'érosion et le ruissellement ; suivi de la gravité des mulettes perlières ; chantier de restauration hydromorphologique de la chaussée (1ère tranche)
- 21 octobre : Réunion de calage pour l'AVP de Pont-Chignon
- 6 novembre : Conseil syndical
- 1er décembre : Arrivée de M. Loïc Bayle pour sa prise de fonction
- 10 décembre : Conseil syndical et débat d'orientation budgétaire 2025
- 31 décembre : Départ de Maryline Lepelley à la retraite

